Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

N° 2020-164

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *3*

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme PERRON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : FINANCES
Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) du Budget Principal de la Commune de Villepinte.
Délibération n° 2020-164

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP),
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant la nécessité de réajuster les Crédits de Paiement (CP) des Autorisations de Programme (AP),

Après avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 02 Décembre 2020,
Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 10 ABSTENTIONS
PAR 27 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : De modifier le calendrier de paiement de trois Autorisations de programme (conformément au tableau ci-joint) :
- Construction Ecole Pépinière,
- Démolition reconstruction Office Péguy,
- Reconstruction salle de boxe Stade Infroit.

ARTICLE 2 : D'actualiser les Crédits de Paiement (CP) des Autorisations de Programme (AP).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

ARTICLE 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

NumAutori	LibAutori	MtAutoriPrec	MtCPAnt	MtCPOuv	MtCredAFinanc_N	MtCredAFinanc_Sup_NPlus1
Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2020	Restes à financer de 2021	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ANRU 2009/1	ANRU	12 328 236,00	12 144 036,23	85 000,00	-	-
D ANRU 2013/4	CONSTRUCTION EQUIPEMENT.PUBLIC	5 200 000,00	5 089 576,34	-	-	-
D ENFANCE 2014/1	RESTRUCTURATION CAPACITE SCOLAIRE	5 900 000,00	4 021 863,82	-	-	-
D ENFANCE 2017/1	CONSTRUCTION ECOLE PEPINIERE	11 064 000,00	7 757 453,97	**2 985 000,00**	**300 000,00**	-
D ENFANCE 2017/3	DEMOLITION RECONSTRUCTION OFFICE	1 300 000,00	1 016 559,50	**174 900,00**	**60 100,00**	-
D ENFANCE 2020/1	CONSTRUCTION ECOLE INFROIT	14 000 000,00	-	200 000,00	1 500 000,00	12 300 000,00
D FONCIER 2018/1	ACQUISITIONS FONCIERES	6 600 000,00	1 472 600,56	2 500 000,00	2 000 000,00	627 399,44
D PMR 2010/4	MISE AUX NORMES PMR	6 420 000,00	2 716 675,80	500 000,00	500 000,00	500 000,00
D PTENFANCE 2009/4	CONSTRUCTION CRECHE V.GALANT	3 000 000,00	420 252,46	-	-	-
D SECURITE 2015/1	CONSTRUCTION BATIMENT POLICE MUI	2 690 000,00	2 634 847,59	50 000,00	-	-
D SECURITE 2020/1	SECURISATION DES BATIMENTS	2 000 000,00	-	230 000,00	300 000,00	1 100 000,00
D SPORT 2016/1	RECONSTRUCTION SALLE DE BOXE STAD	2 500 000,00	2 068 407,62	**211 700,00**	**7 100,00**	-
D URBANISME 2018/	AMGT ZAC PEPINIERE	2 655 000,00	753 957,86	765 000,00	832 914,00	-
D URBANISME 2020/	AMENAGEMENT MONTCELEUX	1 000 000,00	-	100 000,00	500 000,00	400 000,00
R ANRU 2009/2	RECETTE ANRU	4 716 116,00	1 836 010,02	-	-	-
R ANRU 2014/1	RECETTE EQUIP PUBLIC F.MALLET	2 100 000,00	1 707 404,32	-	-	-
R ENFANCE 2015/1	RESTRUCTURATION SCOLAIRE	1 500 000,00	192 000,00	-	-	-
R ENFANCE 2018/2	RECONSTRUCTION OFFICE PEGUY	797 942,00	73 971,00	650 000,00	-	-
R ENFANCE 2018/3	RECETTE ECOLE PEPINIERE	3 650 000,00	1 596 738,12	1 136 000,00	913 400,00	-
R ENFANCE 2020/3	RECETTE ECOLE INFROIT	3 600 000,00	-	-	-	3 600 000,00
R PMR 2019/1	RECETTE PMR	200 000,00	200 000,00	-	-	-
R PTENFANCE 2009/4	RECETTE CRECHE VERT GALANT	1 810 500,00	1 160 250,00	-	-	-
R SECURITE 2017/1	RECETTES PM	140 507,00	111 838,20	28 500,00	-	-
R SPORT 2018/1	RECETTE SALLE DE BOXE	440 000,00	201 385,26	238 600,00	-	-
R URBANISME 2018/	VENTES FONCIERES PEPINIERE	3 049 860,00	-	152 000,00	547 380,00	-

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-164

Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *II - AFFAIRES FINANCIERES*
2 - Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) du Budget Principal de la Commune de Villepinte.

En application du principe de l'annualité budgétaire, le budget est voté pour un an et exécuté sur la même durée. La stricte application de cette règle ne permet pas une vision globale et une gestion pluriannuelle des investissements de la Collectivité.

Le décret n° 97-175 du 20 février 1997 a autorisé, pour les investissements directs des communes de plus de 3 500 habitants, l'utilisation facultative de la procédure des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP).

Instrument de prévisions et instrument de gestion à la fois, la procédure des AP/CP offre plusieurs avantages :

- un meilleur suivi des investissements,
- un accroissement de la lisibilité budgétaire,
- une diminution des reports de crédits.

Les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiements (CP) sont actualisés tout au long de l'année.

Lors du vote du Budget Primitif et du Compte Administratif, l'ensemble des Autorisations de Programme (AP) est repris dans une annexe budgétaire B2.1.

Pour terminer trois opérations en cours, et sans modifier le montant global des opérations déjà approuvées, il est proposé d'inscrire des crédits de paiements pour faire face à des besoins de paiement d'ici au vote du budget 2021.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Modification du calendrier de paiement de l'Autorisation de Programme (AP) pour la construction de l'école de la Pépinière.

L'école de la Pépinière a été livrée et mise en service à la rentrée 2020. Il était initialement prévu de terminer les paiements en 2020, certaines procédures de réception ont duré plus que prévu en particulier en lien avec le contexte de crise sanitaire. Il convient donc de rectifier le calendrier des crédits de paiement, diminuant les CP 2020 de 300 000 € et augmentant du même montant les CP 2021.
N° opération : 16D00325

En dépense :

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
11 064 000 €	2 985 000 €	300 000 €	-

Modification du calendrier de paiement de l'Autorisation de Programme (AP) pour la démolition reconstruction de l'office Péguy

L'office Péguy a été livré et mis en service en 2019. Il était initialement prévu de terminer les paiements en 2020, certaines procédures ont duré plus que prévu en particulier en lien avec le contexte de crise sanitaire. Il convient donc de rectifier le calendrier des crédits de paiement, diminuant les CP 2020 de 60 100 € et augmentant du même montant les CP 2021

En dépense : 16D00345

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
1 300 000 €	174 900 €	60 100 €	-

Modification du calendrier de paiement de l'Autorisation de Programme (AP) pour la reconstruction de la salle de boxe Stade Infroit

Au vue de la nécessité de terminer en 2021 les paiements concernant la reconstruction de la salle de boxe du Stade Infroit, il est demandé d'inscrire 7 100 € en crédit de paiement 2021 les crédits 2020 seront diminués du même montant.

En dépense : 16D00305

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2 500 000 €	211 700 €	7 100 €	-

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-164-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Actualisation des AP/CP

Les AP et les CP existantes ont été mise à jour dans le tableau joint en annexe, il constitue l'actualisation du tableau B2.1 du Budget Primitif.

CONCLUSION

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'actualiser les Crédits de Paiement (CP) des Autorisations de Programme (AP) dans les conditions précisées dans le tableau actualisé ci-après (modifications en gras dans le tableau).

Avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 02 Décembre 2020.
Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.